

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 février 2024

20H30

A LA MAIRIE

(Séance publique)

Présents : Jean-Luc ROUAN, Patrick MORCRETTE, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Jean-Bernard ROUZOUL, Véronique PAGES, Jean-Luc PIALAT.

Absents : Rémi PATTE, Angéline ROUSSEL, Marie-Thérèse PIANELLI.

Procurations : Rémi PATTE à Gérard PAGES, Angéline ROUSSEL à Didier LEGER, Marie-Thérèse PIANELLI à Jean-Marc ANDRIEUX.

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h37.

Monsieur LEGER Didier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18/12/23 et du 21/01/24,
- 2) Ressources Humaines municipalité, (remplacement et renfort)
- 3) Désignation délégué CNAS,
- 4) Attribution de logement,
- 5) Epicerie de Saurat,
- 6) Zone d'accélération ENR,
- 7) Préemption éventuelle immeuble 121 rue Albert SANS,
- 8) Gestion des cimetières,
- 9) Débat d'Orientation Budgétaire,

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales : PNR, SMECTOM, SAGE, PLUIh, Com-com

Informations Communales : Etude point d'info sur les travaux en cours affaire Fonquerne, travaux Conseil citoyen et les travaux commissions municipales, point d'info communication.

Monsieur le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 10) Taxe d'Aménagement sur ZA de la communauté des communes,
- 11) Charges de l'église.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.



MR

al

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18/12/2023 et du 21/01/2024 :

Suite à un problème de transmission, les procès-verbaux du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 et du 21 janvier 2024, adressés avec la convocation du présent conseil sont soumis à votre approbation.

Après prise en compte des remarques éventuelles, le procès-verbal du 18 décembre 2023 est soumis au vote et le procès-verbal du 21 janvier 2024 est soumis au vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Ressources humaines municipalité (remplacement et renfort) :

Depuis plusieurs mois l'assistante de la secrétaire de mairie a des ennuis de santé et elle est actuellement en arrêt maladie jusqu'au 19 mars.

- a) Sur avis du Conseil Municipal, nous avons fait appel au Centre de Gestion de l'Ariège qui nous a proposé Madame Katia Grochocki pour assurer le remplacement. Madame Grochocki est opérationnelle depuis le 12 février jusqu'à la reprise de Anne Martinez. A noter que Madame Grochocki possède une expérience à la mairie de Surba entre autres, elle a été formée à Saurat par la secrétaire de mairie et pourrait ainsi outre ce dépannage, assurer des remplacements en cas de besoin.
- b) Il vous est maintenant demandé d'autoriser le Maire à rechercher des moyens pour renforcer le secrétariat et le bureau des élus pour des tâches d'ingénierie dans le cadre de la mise en œuvre du PLUih, des affaires domaniales, de la finalisation de l'adressage et des travaux de cartographie pour le réseau de voirie et les zones accélération des ENR. Ce renfort pourrait être réalisé par le recrutement en CDD de six mois environ et/ou par l'achat de prestations extérieures.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à la mise en œuvre d'un CDD renfort avec l'aide du CDG 09 et au recrutement d'un contractuel de niveau cadre B ou A pour tenir cet emploi.
Débat et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

3) Désignation délégué CNAS :

Il vous est proposé de désigner un délégué « contingent élus » au CNAS en remplacement de Geneviève Malet démissionnaire.

Appel à candidats, seul Monsieur Patrick Morcrette est candidat. Débat et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Attribution de logement :

L'appartement du 10 rue Albert Sans ou plutôt du 2 rue du Barry (l'entrée est sur cette rue) a été libéré en janvier 2024 par le locataire Mme Gatepaille. Après règlement des formalités d'usage nous avons effectué des travaux de mise en état et en propreté, le diagnostic a été réalisé ce jour.

Trois candidats se sont déclarés intéressés, nous proposons de l'attribuer à un père de famille avec son fils qui souhaite continuer à vivre à Saurat après une séparation. Le loyer proposé est de 270 euros par mois (+ 20€ par rapport au loyer précédent) il n'y a pas de charges.

Il vous est proposé d'attribuer ce logement à Hervé Pouvillon.

Débat et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Épicerie de Saurat :

Depuis plusieurs semaines des menaces de fermeture de l'épicerie de Saurat se propagent. Dès le lundi 15 janvier dernier une délégation d'élus a reçu Madame et Monsieur Terral qui exploitent les épiceries de Saurat et de Mercus. Au cours de cette rencontre, ils nous ont confirmé leur intention d'arrêter l'exploitation de l'épicerie de Saurat devenue trop difficile à gérer par une seule personne. Ils nous ont confirmé également leur décision de mettre en vente le fonds, le mobilier, et éventuellement du stock, de cette épicerie. Ils s'engagent dans la mesure du possible, à essayer d'assurer la continuité et de tout faire pour ne pas aboutir à une fermeture pure et simple de ce commerce, avec le risque que cette fermeture soit ordonnée par le tribunal de commerce.

Monsieur le Maire rappelle et réaffirme la position de la municipalité déjà exprimée à plusieurs reprises :

- La municipalité s'engage à défendre et encourager les activités commerciales et artisanales sur Saurat, c'est un engagement de base de cette mandature,
- La municipalité s'engage à faire tout ce qui est dans ses compétences et dans ses possibilités pour maintenir un service d'approvisionnement de proximité à Saurat de type épicerie multiservice,
- La municipalité s'engage à étudier, avec les conseils de partenaires et des chambres consulaires (CCI, CMA, ...), toutes formes de structures possibles permettant d'associer le public et le privé (société d'économie mixte ou société civile d'intérêt coopératif, ou montages associatifs), et rechercher des partenaires potentiels en complément de la Commune qui ne peut pas gérer seule l'épicerie.

Les citoyens ont organisé deux réunions publiques (les 6 et 19 février), auxquelles la municipalité a participé, pour débattre de ces problématiques et étudier la création d'une structure participative de type Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC). Plusieurs dizaines de personnes se déclarent favorables à une participation financière dans ce type de structure ou dans un appel à cagnotte. Le nombre de sociétaires d'une telle structure nécessite que les réflexions soient poursuivies et qu'une organisation efficiente soit mise en place. La temporalité d'une telle décision ne semble pas compatible avec les menaces de fermeture et les délais qui semblent s'imposer.

Depuis quelques jours et depuis la dernière réunion publique des candidats à la reprise sont apparus, certains se sont présentés en Mairie.

Madame et Monsieur Terral négocient avec ces candidats à l'achat du commerce de Saurat dont le prix semble fixé pour l'instant à 36 000 euros (soit 22 000 euros d'équipement, 8 000 euros pour le fonds de commerce et 6 000 euros de stock).

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal doit valider sa position. Pour cela il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à :

- Prendre les engagements et effectuer les démarches pour faciliter la transmission du commerce à un tiers, après analyse par la municipalité des offres reçues et à condition d'éviter une fermeture qui pourrait s'avérer dommageable pour tous, sur la base des décisions ci-après :
 - Analyser les candidatures des repreneurs (reçues en Mairie ou fournies par vendeur jusqu'au 29 fev 2024 à 20h) et comparer ces offres du point de vue municipalité le 1^{er} février 2024,

- Ne pas augmenter fortement le loyer mensuel, avec un plafond maxi de 200 euros par mois.
 - Ne pas refacturer les charges d'électricité des deux premières factures EDF de 2024 (janvier et avril 2024), pour un montant estimé à environ 2500 €.
 - Participer éventuellement à l'achat du gros mobilier dans une fourchette de zéro à 22 000 euros maximum, l'entretien et le renouvellement restant à la charge de l'épicier preneur.
 - Examiner les aides envisageables auprès des partenaires (Com-Com, Initiative-Ariège, CCI, CMA, ...).
- Poursuivre les réflexions et préparer une participation éventuelle à tout autre scénario de reprise par une structure participative (SCIC ou autre) dans laquelle la participation de la Municipalité reste à préciser mais serait limitée à 22 000 euros dans l'état actuel des choses.

Débat et Vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Zone d'accélération ENR :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans le processus de détermination de zones d'accélération de production des énergies renouvelables par courrier du auprès du secrétaire général de la Préfecture le 5 février dernier avec avis à la Communauté des Communes du Pays de Tarascon et au Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Deux réunions de la commission municipale ad oc (commission « techniques et grands projets » élargie) se sont tenues les 17 et 24 janvier et des contacts ont été pris sur ces sujets auprès de partenaires potentiels.

Dans un premier temps il est retenu trois ou quatre types d'énergies renouvelables à tenter de développer sur le territoire de la Commune :

- L'énergie solaire thermique et photovoltaïque,
- L'énergie hydroélectrique,
- Le bois énergie,
- Eventuellement la géothermie.

En complément, il est proposé de rejeter l'énergie éolienne industrielle sur toute la Commune et sur les crêtes environnantes.

Des travaux complémentaires se poursuivent, ils visent à préciser ces propositions et à les mettre en débat auprès des citoyens de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la Commune et engager tout partenariat pouvant favoriser ce programme.

Débat et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Prémption éventuelle immeuble 121 rue Albert SANS :

Il s'agit de confirmer la position de la Commune sur la vente de l'immeuble sis au N° 121 de la rue Albert Sans. Avec une mise à prix de 45 000€ et après consultation des élus, il est proposé de ne pas demander à exercer le droit de prémption lors de la vente de cet immeuble (vente Carrère-

Mendoza) car l'enjeu de constituer un ensemble public autour du parc ne se justifie plus suite à la non-acquisition des immeubles N°125 et 127 (dits les docks) dans la même rue.

Plusieurs élus dont Monsieur Pagés propose d'acheter cet immeuble pour créer des toilettes publiques proches du terrain de jeu. Débat et vote.

POUR : 10

CONTRE : 2

ABST : 0

7) Gestion des cimetières :

La gestion des emplacements dans les deux cimetières de la Commune est devenue délicate compte tenue de la saturation des espaces et des impossibilités actuelles d'extension. Il s'agit donc de procéder à la remise en disponibilité d'emplacements abandonnés. Les règles en la matière ayant évolué, il est proposé de prendre conseil auprès d'un spécialiste et de rendre utilisable les emplacements abandonnés.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure d'inventaire des emplacements et de remise à disposition des emplacements abandonnés et d'engager le budget toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette procédure.

Débats et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

8) Débat d'orientation Budgétaire :

Le compte de gestion et le compte administratif sont en cours de vérification et de validation par le Directeur Général des Finances Publiques de l'Ariège (DGFIP).

Ils seront soumis au vote des conseillers municipaux lors du prochain Conseil Municipal qui devrait à cette occasion adopter le budget primitif 2024 de la Commune.

Pour l'instant les comptes provisoires font apparaître la balance générale suivante pour l'exercice 2023 avec rappel 2022 :

	EXERCICE 2023 (provisoire)		Rappel exercice 2022	
	Budget primitif	Budget réalisé	Budget primitif	Budget réalisé
Fonctionnement				
Dépenses	1 199 248,47	714 936,46	954 350,00	692 738,74
Recettes	901 000,00	958 444,38	894 350,00	930 987,21
Dépenses 002	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 002	298 248,47	0,00	60 000,00	60 000,00
Résultat fct	0,00	243 507,92	0,00	298 248,47
Investissement				
Dépenses	1 199 243,45	535 368,78	1 238 488,83	213 736,07
Recettes	1 161 451,87	609 315,23	1 181 203,36	194 242,16
Dépenses 001	0,00	0,00		
Recettes 001	37 791,58	0,00	57 285,47	57 285,47
Résultat Invest	0,00	73 946,45	0,00	37 791,56
Total Général	0,00	317 454,37	0,00	336 040,03

Le résultat brut s'établit à + 317 454 € en 2023 après s'être établi à + 336 040 € en 2022 soit environ + 650 000 € en deux ans.

Ce résultat cache des difficultés croissantes en matière d'investissement et de fonctionnement.

Le faible investissement est dû au fait que les projets sont trop difficiles à mettre en œuvre pour des questions de coûts, de complexité des dossiers et de la faiblesse du subventionnement.

En fonctionnement la crise économique et l'inflation génèrent une dérive des charges (limitée exceptionnellement par des économies drastiques à 3,2% cette année) et l'Etat freine l'évolution des recettes des collectivités à un niveau plus faible (+2,9 %) que celle des charges et de l'inflation (+ 5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023). La progression des recettes issues de la fiscalité locale est évaluée à 0,5% pour 2024.

Tout cela se traduit par une marge nette d'autofinancement qui se réduit de façon inquiétante ce qui limite grandement nos capacités d'investissement.

L'énergie et les prestations de service sont les postes plus importants Le cout de l'électricité augmente énormément (14 900 € en 2021 34 800 € en 2023) et ce bien que nous ayons pu bénéficier de l'amortisseur électricité pour environ 7000€.

Les réparations sur les engins augmentent à nouveau anormalement même s'il faut prendre en compte le vieillissement du parc

Les dépenses générées par les contentieux (avocats, amendes, réparations) sont trop importantes sur notre commune.

La Commune ne possède pas de ressources exploitables générant des revenus croissants.

Les analyses de la commission et les orientations budgétaires pour 2024 sont présentées en séance et débattues.

Vote pour prendre acte que ce débat d'orientations budgétaire a eu lieu.

Débats et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

9) Taxe d'aménagement sur ZA de la Communauté des Communes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon réuni le 22 juin 2023 à Saurat, s'est prononcé favorablement pour instituer la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Il est demandé de valider cette proposition visant à :

- Instituer la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon,
- Instaurer une répartition de la taxe d'Aménagement entre les communes et la Communauté de Communes comme suit :

SECTEUR	COMMUNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES
Zones d'activités économique ou artisanales aménagées par la Communauté de Communes	0 %	100 %
Autres Secteurs	100 %	0 %

Débat et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

10) Charges de l'église :

Monsieur le Curé et l'équipe paroissiale demande à la municipalité de prendre en charge les factures d'électricité et de gaz de l'église de Saurat. La dépense est estimée à 600 € par an.

Il s'agit d'autoriser le Maire à prendre en charge ces dépenses sur le budget de fonctionnement de la commune soit en réglant les factures soit sous forme d'une subvention énergie.

Monsieur Andrieux demande que l'on vérifie la légalité de cette décision, car il pense que nous n'avons pas le droit. Le Maire s'engage à vérifier cette légalité. Vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

Questions diverses : (à compléter)

Informations inter communales :

Nous travaillons avec le PNRPA sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et sur un éventuel inventaire des biens sans maître récupérables par la Commune.

Le SMECTOM doit voter son budget cette semaine mais le taux d'évolution de la TEOM sur le pays de Tarascon n'est pas encore adopté.

Les travaux dans le cadre du PLUih, Com-com s'intensifient, il est rappelé que des documents sont régulièrement consultables en mairie par les élus et qu'un registre de concertation préalable est ouvert pour le public.

De même le SAGE instruit par le département a ouvert une concertation publique, il est conseillé de suivre et de s'intéresser à la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Ariège.

Informations communales :

Nous avons terminé les travaux imposés par le tribunal à la maison du N° 21 place des tilleuls (affaire Fonquerne) nous réfléchissons et prenons conseils sur les suites qui pourraient être données à cette affaire pour récupérer tout ou partie de sommes investies dans ce dossier.

Nous travaillons sur les réseaux de communication FACEBOOK par exemple par la création d'une nouvelle page.

Point sur les travaux commissions municipales, point d'info communication préparation prochaine feuille.

Questions diverses des élus : Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 22 h 57.

Le Maire



Le secrétaire de séance

